

Nouvelles fédérales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **36 (1990)**

Heft 21

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Vote à 18 ans : une votation populaire décidera.

■
Les instructions aux électeurs contiendront probablement un passage consacré aux jeunes de 18 à 20 ans.

Le Parlement aimerait en effet accorder le droit de vote fédéral à 18 ans l'an prochain et le Conseil des Etats a approuvé en septembre dernier cette initiative du Conseil National. La votation populaire pourrait avoir lieu le 3 mars 1991. L'électorat serait ainsi augmenté de 160.000 nouveaux électeurs. L'âge de la majorité politique est fixée à 20 ans depuis 1848 et, il y a onze ans, une première tentative de l'abaisser à 18 ans avait échoué de justesse.

■ VOTATIONS FÉDÉRALES

Dans un peu plus d'une année, le 20 octobre 1991, auront lieu les élections fédérales. Pour le Conseil National, les préparatifs ont déjà commencé à la Chancellerie

Fédérale. Pour le Conseil des Etats, ce travail incombe aux cantons. La Chancellerie a décidé d'avancer l'information des cantons et des partis politiques en raison d'impératifs délaïs. C'est pourquoi la circulaire du Conseil Fédéral aux gouvernements cantonaux a été envoyée cet automne déjà. Cette circulaire indique une vingtaine de dates qu'il convient de respecter (délais pour la rédaction des formulaires, pour les listes de candidats, pour l'envoi de matériel aux lecteurs, pour la publication des résultats,...). Y figure également la date ultime pour l'envoi de tous les bulletins de vote à l'Office Fédéral de la Statistique, après les élections.

■ UNE NOUVELLE DONNE ?

La répartition des 200 sièges du Conseil National par canton ne changera pas. Il est probable que le recensement fédéral enlèvera un siège aux cantons de Zurich, Berne et Appenzell Rhodes Extérieures, en faveur des cantons de Zoug, d'Argovie et du Tessin. Mais comme le Parlement a refusé d'avancer le recensement, il ne sera pas possible d'en tenir compte pour les élections de 1991. Il avait été aussi question de trouver pour ces élections fédérales une date qui convienne aux grands cantons.

Une consultation organisée à ce sujet n'a en fait débouché sur aucune proposition meilleure que la date prévue initialement, c'est-à-dire l'avant dernier week-end d'octobre.

■ EN BREF

■ **Casques bleus suisses** : Kaspar Villiger, Chef du Département Militaire Fédéral, se dit favorable à la formation de casques bleus suisses. L'ONU serait prête à accepter les Suisses, bien que ceux-ci ne fassent pas partie de l'Organisation des Nations Unies. A quand le référendum ?

■ **Initiative unique** : Le Conseil National vient d'abandonner le projet "d'initiative unique". L'idée, datant de mars dernier, était de proposer une alternative à l'initiative législative.

■ **Indemnités des Conseillers d'Etats** : Les Conseillers d'Etats voient leurs indemnités majorées : l'indemnité journalière passe de 250 à 300 frs. s. ; l'indemnité pour les repas (par jour) de 70 à 85 frs. s. et l'indemnité de nuitée de 120 à 130 frs. s.

■ **Affaire à suivre** : René Rhinow (PRD/BL) trouve timides les propositions du Conseil Fédéral en matière de réforme du Parlement et du Gouvernement. Il estime que doivent être préparées dès maintenant des réformes plus

profondes, entre autres l'augmentation du nombre des Conseillers fédéraux, des commissions communes aux deux Chambres, une planification plus efficace de l'activité du Parlement et la mise à disposition d'assistants pour les parlementaires.

■ **AVS/AI** : Le Conseil Fédéral fait un geste pour les rentiers AVS/AI : ils bénéficieront d'une adaptation de leur rente l'année prochaine. Les Chambres Fédérales se verront soumettre successivement un arrêté fédéral urgent et une révision de la loi sur l'AVS.

■ **Radio Suisse Internationale** : Radio Suisse Internationale a un nouveau directeur en la personne de Roy Oppenheim. Il succède à Joël Curchaud qui se retire de la vie professionnelle pour raisons de santé.

■ **Nomination** : Le Conseil Fédéral a nommé le professeur Roland Crotta, vice-président de l'EPF de Lausanne, président du Conseil des EPF. Il succède à Heinrich Ursprung, nommé directeur du Groupement de la science et de la recherche au Département Fédéral de l'Intérieur.

■ **Crédit pour le Mali** : Le Conseil Fédéral a voté un crédit de 10,5 millions de frs. s. pour soutenir le programme d'ajustement sectoriel agricole au Mali.

■ **Visite à Paris** : Jean-Pascal

Suisses à l'étranger : 26% des Suisses à l'étranger résident en France



Jean-Pascal Delamuraz s'est rendu à Paris pour parler des problèmes soulevés par l'AELE.

Delamuraz, Conseiller Fédéral, était à Paris le 24 septembre dernier. Il y a rencontré le premier ministre français, Michel Rocard. Objets de l'entretien : les problèmes soulevés par la création de l'Espace Economique Européen entre l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) et la Communauté Européenne (CE).

■ **Augmentation des subventions au Tessin** : Le Conseil Fédéral a approuvé un message qui prévoit une augmentation des subventions aux cantons du Tessin et des Grisons pour la sauvegarde de leur culture et de leur langue.

■ **BERD** : le Conseil Fédéral propose que la Suisse adhère dès le printemps prochain à la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement, qui veut apporter une aide financière aux pays de l'Est engagés dans un processus de démocratisation.

■ **Aide aux réfugiés** : Le Conseil Fédéral ouvre un crédit de 10 millions de frs. s.

Fin 1989, 456.025 Suisses, dont 306.133 double-nationaux (67%), vivaient à l'étranger. Lors du précédent recensement, en 1986, ils étaient 402.785, dont 251.506 double-nationaux (62%). Ces chiffres ont été calculés sur la base des immatriculations auprès des représentations diplomatiques et consulaires suisses à l'étranger. Cette augmentation du nombre de Suisses résidant à l'étranger est essentiellement due à la révision de la loi fédérale sur la perte et l'acquisition de la nationalité suisse, entrée en vigueur le 1er juillet 1985. Rappelons que, selon cette loi, les enfants nés après le 1er janvier 1953 d'une mère suisse et d'un père étranger pouvaient, jusqu'à fin 1988, demander la reconnaissance rétroactive de la nationalité suisse. De plus, les enfants nés après le 1er juillet 1985 d'une mère suisse et d'un père étranger sont automatiquement suisses. Les colonies suisses les plus importantes se trouvent respectivement, en France (120.072 personnes) aux Etats-Unis (59.980), en RFA (54.234), en Italie (30.582) et au Canada (28.228).

pour financer l'activité du Corps Suisse d'aide en cas de catastrophe en faveur des réfugiés du Koweït.

■ **Radio/TV** : hausse de 25% des redevances à partir du 1er janvier 1991. La SSR avait demandé 30% d'augmentation.



En Suisse, regarder la TV sera à partir de l'année prochaine, sensiblement plus cher.

Photo : Max Sagon

■ **Allocations forfaitaires** : La Commission des Affaires Etrangères du Conseil des Etats approuve le message du Conseil Fédéral qui prévoit un crédit de 25 millions

de frs. s. pour accorder des allocations forfaitaires uniques aux Suisses qui ont travaillé au Congo Belge et au Rwanda-Urundi et qui ne reçoivent pas de prestation sociale.

■ **Presse étrangère** : La presse étrangère en Suisse s'est séparée de Michel Pache, chef du Service Presse et Information du Département Fédéral des Affaires Etrangères depuis 1983 : Michel Pache est, depuis le 1er novembre, délégué permanent adjoint de la Suisse auprès de l'UNESCO à Paris.

LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS EN QUESTION

Les universités suisses sont menacées d'isolement en Europe et c'est pourquoi le Conseil Fédéral propose,

dans un arrêté fédéral, une série de mesures destinées à faciliter la mobilité des étudiants et la coopération des universités helvétiques en Europe :

1) Adhésion aux conventions universitaires du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO. But commun de ces conventions : la libre circulation des étudiants en Europe, la coordination des prémisses essentielles sur le plan européen (immatriculation, reconnaissance des semestres effectués à l'étranger, reconnaissance des diplômes du deuxième cycle).

2) Participation de la Suisse aux programmes de la CEE en faveur de la mobilité et de la coopération en éducation. Au cours des deux dernières années, les programmes lan-

Publicité

"Le Cercle Suisse du Pays de Gex" cherche couple pour gardiennage et entretien de son chalet situé à St-Genis-Pouilly. Convientrait à couple de jeunes retraités.

Veuillez présenter vos offres à : M. B. Bayer, président du Cercle Suisse, 23, rue de l'Eglise, 01630 St-Genis-Pouilly.

cés à Bruxelles ont pris une place prépondérante dans la coordination européenne (ERASMUS, programme de promotion de la mobilité des étudiants). En décembre 1989, le Conseil des ministres de la CE a pris une décision préliminaire en faveur de l'ouverture d'ERASMUS aux pays non membres de la CE. Si tout va bien, les étudiants suisses pourront en profiter à partir de l'année universitaire 1992/1993. Le Conseil Fédéral demande que lui soit octroyée la compétence de conclure cet accord.

3) Des bourses seront créées pour soutenir la formation des jeunes suisses dans les institutions européennes telles que le Collège d'Europe à Bruges ou l'Institut Universitaire Européen à Florence. Pour financer les bourses et couvrir la participation à ERASMUS et à d'éventuels programmes, un crédit de 52

Publicité

millions de frs. s. est prévu.

En Suisse...

Le Conseil Fédéral entend également favoriser la mobilité des étudiants en Suisse. Les recteurs de toutes les universités ont signé une convention qui doit être encore concrétisée au niveau des disciplines et des facultés : la Conférence Universitaire Suisse assumera cette tâche. Cette évolution doit être soutenue par un programme d'encouragement limité à cinq ans et doté de 15 millions de frs. s.. Ces crédits serviront d'une part à encourager la reconnaissance réciproque de périodes et de prestations d'études ainsi que des diplômes, d'autre part à financer un programme d'échanges. Le programme prévoit un quota annuel de 900 bourses pendant cinq ans en faveur d'étudiants qui effectuent un semestre dans une université d'une autre

région linguistique.

■ 700EME : DEMANDEZ LE PROGRAMME

Le calendrier "Que se passera-t-il de beau en 1991 en Suisse ?" et le prospectus "700 ans et une histoire" sont sortis de presse. Ces deux documents expliquent la conception du 700ème anniversaire de la Confédération et indiquent les manifestations prévues. Parmi celles-ci figure la fête finale du 3 novembre 1991, qui aura lieu à Bâle-Ville et non au Tessin, comme prévu initialement. Ces documents peuvent être obtenus auprès du "Service d'information des 700 ans de la Confédération, c/o Ateliers Réunis des Aveugles, Case Postale, CH-3000 Berne. Tél : (19.41) 31.24.70.91 ■

Publicité

Roulements miniatures BIENNE (Suisse)

Le petit roulement pour les grandes performances (pour arbres de 1 à 10mm)



Représentants

William Baehni

147, rue Armand Silvestre. 92403 COURBEVOIE
Téléphone : 43.34.17.17



Imprimerie Tschumi-Taupin

S.A.R.L. au capital de 100.000 francs

LA QUALITE SUISSE

☎ 64.39.37.07

24, rue de Dammarie □ 77000 Melun